



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Noyal-Chatillon-sur-Seiche : Pose de la première pierre de la résidence Kerlorson, un ensemble immobilier pour personnes en situation de handicap psychique.

Jeudi 12 juillet 2018 à 11h30, rendez-vous sur le site, rue Mathurin Méheut à Noyal-Chatillon-sur-Seiche. Pour ce temps fort, de nombreuses personnalités se réuniront autour de **Gilles de Bel Air**, maire de Noyal-Châtillon-sur-Seiche, **Marinette Ferlicot**, présidente de l'association Espoir 35 & **Pierre Le Duff**, président de l'association Espoir 35 Développement et **Frédéric Loison**, directeur général d'Aiguillon construction.

Un nouveau lieu de vie adapté à la situation de 36 résidents

Le site de « **Kerlorson** » accueillera ses résidents dès le premier trimestre 2020. Il aura vocation à répondre durablement, par de l'accompagnement diversifié en fonction des besoins et de l'autonomie des personnes en situation de handicap psychique.

Au total, 36 personnes résideront sur ce site dans leur logement privatif tout en pouvant bénéficier d'espaces partagés.

La construction conçue avec de vastes espaces collectifs se déploie sur 3 254 m² et s'organise en 3 hameaux reliés entre eux par une circulation centrale.

Un foyer de vie de 12 places (T1 BIS) accueillera des personnes orientées par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Il s'agira du transfert de la « Grande Maison » à Rennes gérée par l'Association Espoir 35 et de l'augmentation de sa capacité de 6 à 12 places. L'accompagnement sera permanent.

Une résidence accueil de 24 logements financés en Foyer-Soleil* (T1 BIS) sera destinée à des personnes autonomes ayant besoin d'être guidées et soutenues. Un accompagnement social et sanitaire externes (SAVS et SAMSAH notamment) y sera proposé aux résidents.

Des locaux de 370 m² permettront d'organiser un large choix **d'activités et de loisirs** ouvert sur l'extérieur notamment un **café social et un city stade**.

Le site hébergera **le siège social de l'association ESPOIR 35, les bureaux du service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et du service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)**.

Sous la conduite du maître d'ouvrage Aiguillon construction, en qualité de maître d'ouvrage et porteur de l'investissement, l'Association Espoir 35 Développement en tant que propriétaire du foncier et l'Association Espoir 35 gestionnaire de la structure, deux ans de travaux seront nécessaires à la construction de cet ensemble immobilier.

Cette résidence innovante bénéficiera d'une situation géographique privilégiée. Le programme Kerlorson est construit sur un terrain fléché en équipement d'intérêt général au Plan Local d'Urbanisme de Noyal-Châtillon-sur-Seiche. Cette commune de Rennes Métropole située à 6 km de Rennes dispose de nombreux commerces, services de proximité ainsi qu'une grande diversité d'espaces verts.

Le programme Kerlorson en quelques chiffres

Un foyer de vie de 12 places (T1 BIS)

Une résidence accueil de 24 logements financés en foyer soleil (T1 BIS)

Des locaux d'activités et de loisirs de 370 m²

Démarrage des études : 2016 - Démarrage des travaux : mars 2018 - Livraison 1^{er} trimestre 2020

Architectes : Atelier Loyer & Plus d'architecture à Bruz

Les soutiens financiers apportés au projet Kerlorson réalisé par Aiguillon constituent une reconnaissance de l'action entreprise depuis 23 ans par Espoir 35. Qu'il s'agisse de l'État, du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, de Rennes Métropole, de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse d'Épargne, et de l'association Espoir 35 développement.

Contact presse Françoise Guy 06 62 23 91 27 francoise.guy@media-l-communication.com

A propos de l'Association ESPOIR 35, Gestionnaire

L'Association ESPOIR 35 a été créée le 30 avril 1996 à l'initiative de familles adhérentes à l'UNAFAM (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques).

ESPOIR 35 met en oeuvre, sur le territoire d'Ille-et-Vilaine, des moyens susceptibles d'améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap psychique. Les réalisations de l'Association s'inspirent d'une démarche et d'un idéal d'humanisme qui respectent les personnes en tant que SUJETS. Les intervenants sociaux axent leur accompagnement autour du : prendre soin de..., susciter l'envie, favoriser le lien, témoigner pour des personnes en souffrance. L'Association prend en compte le savoir-faire des aidants et reconnaît leur rôle auprès des personnes en situation de handicap. Elle témoigne et prend en compte les besoins exprimés par d'autres institutions partenaires du social, médico-social ou du sanitaire.

www.espoir35.fr

A propos d'Aiguillon construction, Maître d'ouvrage

Aiguillon construction est une Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH) implantée dans l'ouest de la France depuis 1902. Filiale du Groupe Arcade, elle construit et gère des logements sociaux, en location et en promotion-accession sociale. C'est un acteur clé de l'aménagement et de la politique de l'habitat qui accompagne les collectivités dans leur souhait de construire une ville empreinte de mixité sociale, générationnelle et architecturale. Présente dans 4 départements et 181 communes dans l'Ouest, Aiguillon investit plus de 180 millions d'euros par an dans l'économie régionale : entretien et réhabilitation du patrimoine (17 346 logements), et construction neuve (650 logements livrés par an). L'écoute et l'accompagnement social en faveur du vivre ensemble constituent son point fort. À ce jour, Aiguillon est propriétaire de 49 établissements d'hébergement collectif, soit plus de 2 000 places sur son territoire. Un large panel d'hébergements permet l'accueil de divers publics pour accompagner les clients les plus fragiles (personnes souffrant de handicap ou de dépendance) et lutter contre l'exclusion.

Plus de 27 000 habitants occupent un logement Aiguillon.

www.aiguillon-construction.fr

* Le Foyer-Soleil est une modalité de la résidence sociale qui présente la particularité d'être composé d'une unité centrale et de logements « diffus » disséminés dans des immeubles avoisinant le foyer central. Les logements disséminés doivent relever du même projet social que le foyer central. (Circulaire n°2006-45 du 4 juillet 2006 relative aux résidences sociales - Annexe 4 : les foyers-soleil)